

## MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

### **AU SOUTIEN DE NOTRE CONFRERE TUNISIEN MOUNIR BAATOUR**

*Adoptée par l'Assemblée générale des 5 et 6 juillet 2019*

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 6 juillet 2019,**

**CONNAISSANCE PRISE** de la situation de Monsieur Mounir BAATOUR, avocat au barreau de Tunis, dont la radiation est réclamée par certains de ses confrères au motif que la révélation de son homosexualité porterait gravement atteinte à l'image du barreau ;

**RAPPELLE** que Mounir BAATOUR, éminent confrère, Président de l'association Shams ayant pour objet la lutte contre l'homophobie en Tunisie et lauréat du prix IDAHOT 2018 qui lui a été remis par l'Ambassadeur des droits de l'Homme de la République Française, a été suspendu pendant 6 mois par le Conseil de discipline en 2015 pour homosexualité ;

**RAPPELLE** l'engagement des Etats à garantir tous les droits liés à la profession d'avocat résultant des « principes de base relatifs au rôle du Barreau » adoptés par les Nations Unies dits « principes de La Havane » et notamment le droit à la liberté d'expression, le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur l'administration de la justice et la promotion et la protection des droits de l'Homme;

**RAPPELLE** qu'en vertu de ces mêmes principes de La Havane, les pouvoirs publics, les associations professionnelles d'avocats et les établissements d'enseignement veillent à ce que l'accès à la profession d'avocat ou l'exercice de cette profession ne soient entravés par aucune discrimination ;

**MANIFESTE** son soutien le plus ferme à Monsieur Mounir BAATOUR;

**RAPPELLE** que l'Ordre national des avocats de Tunisie, lauréat du Prix Nobel de la Paix en 2015, a brillamment manifesté son attachement au respect des droits fondamentaux et le prie de tout mettre en œuvre pour veiller à la sécurité de Monsieur BAATOUR et de s'abstenir de toute poursuite disciplinaire qui serait la conséquence de son orientation sexuelle.

**Le Conseil national des barreaux** suivra cette affaire avec une attention particulière.

Fait à Paris le 6 juillet 2019.